

→ Marché Global de Performance (MGP) fructueux pour le Centre aquatique de Combrailles Sioule et Morge

Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial volontaire, Combrailles Sioule et Morge a mené une importante réflexion sur son centre aquatique et a engagé des investissements efficaces permettant de réduire significativement consommations et dépenses d'énergie et d'eau grâce à un MGP. Retour sur la démarche...



Le site et ses installations

Construit en 1973 et restructuré de fin 2003 à juillet 2005 (améliorations fonctionnelles), le centre aquatique de 1 600m² accueille annuellement 55 000 baigneurs (Fréquentation Maximale Instantanée FMI : 258). Il se compose d'un bassin de nage (25 m x 12,5 m), d'un bassin ludique (12,5 m x 6 m), d'une pataugeoire (27 m²) et d'un bassin de réception pour le toboggan. C'est l'équipement le plus énergivore et le plus coûteux en charge de fonctionnement du patrimoine communautaire : 2 450 MWh PCI de gaz naturel + électricité et 15 500 m³ d'eau soit 230 000 € TTC/an en moyenne de dépenses de fluides avant 2018.

Son exploitation était gérée depuis des années par un prestataire qui assurait le suivi des installations de chauffage et de ventilation ainsi que le traitement de l'eau et le nettoyage des plages. Le marché ne comportait que peu d'ambition en termes de performance, sans grande lisibilité quant à la programmation des travaux. Et c'est sans compter sur les baigneurs qui faisaient part d'un inconfort lié à leur impression de froid, dans l'eau comme dans les vestiaires.

Le marché (public) global de performance (MGP) ou contrat de performance énergétique (CPE) établit un partenariat dans la durée entre le maître d'ouvrage et le prestataire.

Ce dernier assure la conception et la réalisation de travaux initiaux puis l'exploitation et la maintenance des systèmes et s'engage ainsi sur des obligations de résultats garantis et mesurables.

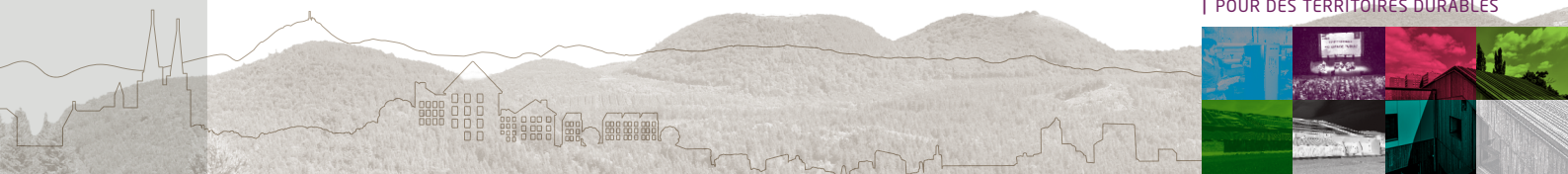
Des APE (Actions de Performance Énergétique) sont définies contractuellement sur le bâti et/ou les systèmes (travaux) voire sur les usages (sensibilisation) pour atteindre les objectifs sur la durée du contrat (entre 8 à 10 ans).

L'opérateur titulaire du marché s'engage sur le respect de ces objectifs mesurables définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Mise en œuvre du MGP

Les principales étapes

- ▷ Mars 2016 Constitution de l'équipe projet (élus, techniciens, AMO, Aduhme)
- ▷ Mars 2017 Validation de la procédure de MGP après études
- ▷ Juin 2017 Sourcing des entreprises susceptibles de se positionner
- ▷ Septembre 2017 Lancement de la consultation MGP en dialogue compétitif
- ▷ Juin 2018 Démarrage du MGP pour une durée de 10 ans





Les Actions de Performance Energétique (APE) réalisées ont été concentrées sur l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur et la régulation de l'usage des systèmes/leur asservissement

aux usages (chaleur et hydraulité). Ont notamment été engagés :

- Ⓞ Le renouvellement des pompes avec installation de variateurs
- Ⓞ La mise en œuvre d'une nouvelle Centrale de Traitement d'Air (CTA) thermodynamique avec pompe à chaleur
- Ⓞ L'intégration d'un système qui, à partir de sondes et d'analyseurs d'ambiance, en lien avec la CTA, gère l'hygrométrie et le taux de trichloramines dans l'air
- Ⓞ La mise en place d'une couverture thermique sur le grand bassin
- Ⓞ Le remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation

Ces APE sont adossées à un plan de comptage précis et large et une Gestion Technique Centralisée qui permet de suivre en permanence le comportement de la piscine et d'en ajuster la conduite.

Le marché d'exploitation intégré au MGP inclut la fourniture d'énergie, la conduite des installations, le traitement de l'eau et le nettoyage des plages et bassins, la sensibilisation des usagers, la garantie totale et le gros entretien / renouvellement permettant de gérer les imprévus et de programmer sur la durée du contrat des travaux spécifiques.

Un suivi du marché est réalisé trimestriellement. Les premiers échanges ont notamment permis de travailler conjointement à l'ajustement du fonctionnement de la piscine. Les objectifs de performance énergétique garantis ont été fixés à 40 % d'économies sur les consommations de gaz naturel, d'électricité et d'eau. Un Protocole de Mesure et de Vérification est en place : il permet d'ajuster l'engagement de consommations aux conditions d'exploitation réelles de chaque saison (fréquentation, rigueur climatique et nombre de jours de fermeture).

Les objectifs ont été atteints et même dépassés sur les 2 premiers exercices (économies respectivement supérieures à la cible de 19 % et 22 %), corrections faites des ajustements exceptionnels liés à la crise sanitaire et aux fermetures du site.



Perspectives

La collectivité réfléchit à couvrir en partie le talon de sa consommation électrique résiduelle par une installation photovoltaïque dont la production serait en grande partie autoconsommée afin de limiter l'impact du prix de l'électricité, de répondre au mieux aux objectifs du Décret tertiaire et d'atteindre une exemplarité maximale sur ce site.

Intervenants

Maître d'ouvrage..... Combrailles Sioule et Morge
 AMO..... SF2E
 Conseil en énergie partagé..... Aduhme
 Titulaire du marché..... Dalkia



UNE INGÉNIERIE LOCALE
 POUR DES TERRITOIRES DURABLES

129 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand
 Tél. : 04 73 42 30 90 - contact@aduhme.org • www.aduhme.org

- Ⓞ **470k€ HT engagés** au titre des travaux initiaux
- Ⓞ **75,8% de financements publics mobilisés** soit 356k€
- Ⓞ **Objectifs dépassés :** économies supérieures aux attentes

En partenariat avec

